

*Programme anti-inflation*

contrecœur un programme de ce genre et le nouveau ministre des Finances (M. Macdonald) a déclaré qu'il le trouvait plutôt effrayant.

Il ne faut pas s'étonner dès lors de l'inquiétude qui se manifeste non seulement chez les hauts fonctionnaires du gouvernement mais aussi dans la population en général, à propos de l'attitude du premier ministre à l'égard de cette mesure. Il ne cesse de répéter aux Canadiens: «Vous avez demandé du leadership et c'est ce que je vous offre maintenant.» La conclusion qui s'impose naturellement, c'est qu'il admet avoir manqué de leadership dans la lutte contre l'inflation, ou la gestion de l'économie en général, jusqu'à ce qu'il présente cette mesure.

Geoffrey Stevens, dans sa chronique du *Globe and Mail* en date du vendredi 17 octobre, rapporte que lors de l'entretien des premiers ministres provinciaux avec le premier ministre le Jour de l'action de grâces, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, après avoir entendu le premier ministre exposer son programme, aurait dit: «Cela soulève 50,000 questions.» Le premier ministre aurait répondu: «C'est vrai, voilà pourquoi nous nous opposons au contrôle des salaires et des prix.»

Il est évident que, depuis la présentation de ce projet de loi, la confusion qui règne sur la place en bas de la colline du Parlement a gagné les milieux du gouvernement lui-même, le ministère des Finances et même les membres de la Commission anti-inflation désignés jusqu'ici. A voir les nombreux fonctionnaires détachés de divers ministères pour être affectés à ces postes, on se demande si nombre d'entre eux ne travaillaient pas à plein rendement dans leur propre ministère. Il est regrettable que le gouvernement ne manifeste pas un souci semblable envers les chômeurs et ceux qui ont un emploi peu satisfaisant dans nos diverses provinces.

La confusion et l'incertitude qui existent à l'égard des lignes directrices et des règlements auraient pu être facilement dissipées si le gouvernement avait voulu, une fois qu'il eut décidé de prendre ce parti, bloquer les salaires et les prix pendant au moins 30 jours et peut-être même 60. Le gouvernement aurait alors indiqué clairement qu'il s'engageait dans cette voie et il aurait de la sorte permis à la Commission anti-inflation de s'acquitter de sa tâche de façon relativement ordonnée, d'abord, en embauchant du personnel, puis en réunissant une multitude de données statistiques nécessaires et en arrêtant des méthodes administratives, notamment pour traiter les nombreuses demandes d'exception qui surgiront inéluctablement, pour décider si les relèvements de salaires, les hausses de prix, les marges bénéficiaires et autres, sont conformes au règlement. Il est vrai que du point de vue politique, cela aurait donné l'impression que les libéraux appliquaient en grande partie le programme préconisé par les conservateurs pendant la dernière campagne électorale. Mais en procédant comme il l'a fait, le gouvernement semble s'être pris à son propre piège, en créant toute la confusion dont je viens de parler et en compliquant désespérément les problèmes de la Commission anti-inflation dans la cueillette des données et le traitement des nombreuses complexités inhérentes à une économie mixte aussi dynamique que la nôtre.

Je le répète, après avoir décidé d'emprunter cette voie, le gouvernement aurait dû procéder avec plus de méthode et s'allouer du temps pour élaborer un programme d'information de la population; au lieu de cela, nous avons vu les ministres se lancer dans une propagande frénétique dans toutes les régions du Canada pour tenter d'expliquer avec des formules creuses à la population un programme auquel eux-mêmes ne comprennent rien.

[M. Hogan.]

Le premier ministre me fait songer à un quart-arrière confus et embarrassé qui s'avise au moment de la mise en jeu de changer de tactique, tandis que la majorité des joueurs ignore à peu près tout de ce que la nouvelle tactique comporte.

Bien des gens blâment le Congrès du travail du Canada d'avoir constitué une caisse qui doit servir notamment à contester la constitutionnalité de cette mesure anti-inflationniste. J'estime que nous devrions au contraire le féliciter.

Point n'est besoin d'être grand clerc pour comprendre que le gouvernement a présenté cette mesure de lutte contre l'inflation en vertu des pouvoirs généraux que lui confère la Constitution de promulguer des lois nécessaires à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement. Même si les lignes directrices qui en découlent entrent en conflit avec les lois provinciales relatives aux négociations collectives, le gouvernement fédéral prétend avoir le droit d'intervenir. Il s'est cependant abstenu d'appliquer les lignes directrices aux fonctionnaires provinciaux et municipaux de même qu'aux employés de tous les organismes publics provinciaux tels les commissions hydro-électriques, les commissions scolaires et les sociétés provinciales de la Couronne, à moins que les autorités provinciales compétentes acceptent que les lignes directrices s'appliquent également à ces catégories de travailleurs. La question de la validité constitutionnelle de cette délégation de pouvoir se pose. Le droit d'une province de se départir de sa juridiction, comme l'Ontario semble l'avoir fait en se disant d'accord avec le gouvernement fédéral, sans avoir d'abord fait adopter une loi l'y autorisant, laisse subsister beaucoup de doutes.

Voyons maintenant les motifs économiques invoqués à l'appui de ce programme. L'un des principaux motifs économiques sur lesquels s'appuie cette mesure de contrôle réside dans la croyance exprimée dans l'exposé budgétaire que prononçait le 23 juin 1975 l'ancien ministre des Finances. L'ancien ministre des Finances a affirmé que l'inflation menaçait notre situation concurrentielle sur les marchés internationaux. Semaine après semaine, le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors a invoqué cet argument à la Chambre et ailleurs. Depuis lors, plusieurs membres du cabinet ont repris la même rengaine. Cette notion est si enracinée que la vice-présidente de la commission anti-inflation, M<sup>me</sup> Plumtre, lors d'une réunion tenue à Vancouver le 30 octobre 1975, a maintenu que c'était la principale raison justifiant une mesure législative contre l'inflation; je la cite:

● (1530)

La situation concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux, son aptitude à financer ses exportations dans le monde en souffrent. Nous sommes en train de perdre pied sur les marchés d'exportation.

J'insiste sur le «sommes en train de». Mais, d'après les chiffres publiés par Statistique Canada à peu près au moment où M<sup>me</sup> Plumtre entretenait ce mythe, le prix des marchandises importées non réglementées par le programme gouvernemental de lutte contre l'inflation a augmenté deux fois plus vite que celui des produits canadiens exportés.

En un an, le prix des produits d'importation a augmenté de 14.5 p. 100 alors que celui des produits d'exportation n'a augmenté que de 7.5 p. 100. Évidemment, ces chiffres ébranlent quelque peu le mythe en question, car ils tendent à prouver que, contrairement aux affirmations du gouvernement, les hausses salariales ne minent pas la situation concurrentielle du Canada. Comme l'a dit Peter Cook du